

Conseil provincial de Liège
du 9 novembre 2006



**REDEPLOIEMENT
SOLIDARITE
PROXIMITE**

**UNE PROVINCE
AU SERVICE DE TOUS**

Déclaration de politique générale
du Collège provincial
pour les années 2006 à 2012

Conseil provincial de Liège
9 novembre 2006

**REDEPLOIEMENT
SOLIDARITE
PROXIMITE**

UNE PROVINCE AU SERVICE DE TOUS

Déclaration de politique générale
du Collège provincial
pour les années 2006 à 2012

Composition du Collège provincial de Liège

Députés provinciaux

M. André GILLES
Président

M. Georges PIRE
Vice Président

M. Paul-Emile MOTTARD

M. Julien MESTREZ

Mme Ann CHEVALIER

M. Christophe LACROIX

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- LA GOUVERNANCE
- LES PARTENARIATS
- L'ENSEIGNEMENT
- LA FORMATION
- LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX ET DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE
- LA CULTURE
- LA JEUNESSE
- L'ECONOMIE
- LE TOURISME
- L'AGRICULTURE
- L'ENVIRONNEMENT
- LES RELATIONS EXTERIEURES
- LE SOCIAL ET LE LOGEMENT
- LA SANTE ET LA QUALITE DE LA VIE
- LES SPORTS
- LES GRANDS EVENEMENTS
- LES INFRASTRUCTURES
- LE PROTOCOLE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION
- L'OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION, LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET L'INFORMATISATION
- LE BUDGET ET LES FINANCES
- CONCLUSION

INTRODUCTION

Cent septante ans plus tard...

A l'issue d'une soixantième élection, s'entame une nouvelle législature provinciale, une fois encore placée sous le signe du changement.

Un pas de plus a été franchi dans la voie de la régionalisation puisque, pour la première fois, les élections provinciales et communales viennent d'être menées avec succès par le Ministère des Affaires intérieures de la Région wallonne sur base de nouvelles dispositions décrétales et réglementaires adoptées par le Parlement wallon et intégrées dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Quatre changements ne peuvent être passés sous silence à l'entame de la législature.

D'abord, l'instauration du pacte de majorité sur base duquel s'est opérée la désignation du nouveau Collège provincial.

Ensuite, la féminisation de ce Collège respectivement avec Madame la Présidente du Conseil provincial et Madame le Député provincial, issues d'une élection où la parité hommes-femmes sur les listes s'imposait.

L'on relèvera encore l'instauration du mécanisme de la motion de méfiance constructive qui renforce la responsabilité du Collège provincial ou de chacun de ses membres devant le Conseil provincial et tend à solutionner les problèmes liés à la perte de confiance du Conseil à leur égard.

Enfin, l'attribution de la présidence du Collège à l'un de ses membres.

Pour la troisième fois, la nouvelle législature s'ouvre pour une période de six ans, comme il en va au niveau communal.

En donnant à la législature provinciale cette stabilité qu'elle ne connaissait pas lorsque les élections étaient liées au sort du Gouvernement fédéral, le législateur a consacré le rôle de pouvoir local de la Province et lui a permis de s'inscrire dans la voie d'une planification de sa politique.

Dès 1994, la Députation permanente a ainsi présenté – et sans pourtant y être tenue d'emblée – une déclaration de politique générale comportant ses principaux projets.

En 2000, cette présentation est devenue une obligation décrétable à laquelle les Députés permanents ont bien volontiers souscrit.

C'est dès lors fort de ces deux expériences très positives et confiant dans l'avenir que le Collège provincial de Liège s'apprête à vous soumettre les grands axes de son travail pour les années à venir.

Un constat s'impose. La stabilité ainsi donnée aux instances provinciales au cours des deux précédentes législatures a permis de mener à bien les projets envisagés, aussi ambitieux soient-ils, et même d'aller au-delà et d'en entamer d'autres qu'il nous appartiendra de finaliser.

La Province de Liège a ainsi atteint un niveau de performances et de réalisations dont nous pouvons être particulièrement fiers aujourd'hui et c'est donc dans une volonté de continuité et de concentration des efforts sur les actions provinciales menées dans le cadre des compétences fondamentales développées à ce jour par la Province que s'inscrit la présente déclaration.

Sans se fermer totalement à d'autres missions qu'elle pourrait se voir attribuer, elle doit surtout poursuivre dans le sens d'un développement rationnel et sans cesse actualisé des compétences qui sont les siennes et qui en constituent le fondement.

L'avenir de la Province de Liège s'annonce sur fond de redéploiement économique d'une région dans lequel notre institution est pleinement impliquée et doit œuvrer plus encore dans la mesure de ses moyens.

Sa complémentarité par rapport aux autres niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire, régional et communal) et son caractère de pouvoir local confèrent à la Province un potentiel de solidarité hors du commun. La solidarité dont elle fait preuve est tournée tant vers les autres pouvoirs institutionnels que vers la population, les entreprises et tous les acteurs du renouveau économique et culturel.

La nature de pouvoir local de la Province fait d'elle un acteur de proximité. Proche du citoyen à la rencontre de qui elle n'a jamais cessé d'aller, elle se doit de se rapprocher plus encore des communes qui, au premier chef, constituent le pouvoir qui régit les intérêts des citoyens mais qui peuvent encore s'enrichir de nouveaux partenariats avec notre institution.

Si la Province ne détient pas, dans les limites de ses missions, le droit de prendre les grandes décisions porteuses d'orientations économiques et sociales, elle peut toutefois contribuer au développement des politiques qui seront décidées au niveau supérieur et fédérer les actions plus locales afin de les inscrire dans une ligne de cohérence et de faisabilité en étant soucieuse de faire prévaloir l'intérêt général d'un territoire et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers et en recherchant toujours le meilleur équilibre entre ceux-ci.

Nichée au cœur de la vieille Europe, notre Province se doit d'avoir comme objectif d'en devenir une des régions à la pointe du progrès et de l'intégration. D'ores et déjà dotée d'atouts multimodaux qui la rendent maintenant accessible à tous, elle doit continuer à développer son attractivité pour les entreprises porteuses de progrès économiques et créatrices d'emplois.

Les idées maîtresses autour desquelles se déclinèrent les politiques et les projets du Collège provincial pour les prochaines années seront donc :

- **REDEPLOIEMENT**
- **SOLIDARITE**
- **PROXIMITE**

Dans chaque secteur de compétence développé dans le cadre de la gestion de l'intérêt provincial, le Collège provincial aura à cœur de suivre ces axes afin de faire de la Province un acteur essentiel de l'avenir de son territoire aux côtés de sa population et des autres pouvoirs ou organismes qui se consacreront à cette même tâche.

Cette politique sera menée dans un souci constant de rationalisation des moyens et selon un principe de non-concurrence afin de concentrer les efforts de tous sur les objectifs fondamentaux définis par le Gouvernement wallon pour la Région à laquelle nous appartenons.

C'est profondément guidé par une volonté de bonne gouvernance que le Collège provincial s'attellera à maintenir et à développer les activités provinciales porteuses d'avenir.

Une première étape dans cette voie est constituée par le budget 2007. Celui-ci s'inscrit avant tout dans un axe de continuité et de finalisation des projets entamés et ce, dans la mesure des moyens qui sont ceux des provinces dans le cadre du plan Marshall.

Toutefois les premiers jalons de la déclaration de politique générale y sont déjà posés par des inscriptions budgétaires significatives en faveur de la SPI+ ou encore de l'enseignement.

LA GOUVERNANCE

La Province de Liège entend s'inscrire totalement dans les objectifs tracés par la Région wallonne quant à la clarification et la simplification des structures provinciales et para provinciales.

Le Collège provincial mettra dès lors en place un processus de réduction du nombre des intercommunales et s'inscrira dans une dynamique de rationalisation des asbl.

De plus, il veillera à une stricte application des législations sur la publication et le cumul des mandats, fonctions et professions ainsi que la déclaration de patrimoine.

En ce qui concerne la responsabilité provinciale dans les organismes en dépendant, le Collège provincial continuera à respecter le principe de la représentation proportionnelle des groupes démocratiques dans la répartition des mandats, en faisant application de la clé d'Hondt.

Le Collège sera particulièrement attentif au rôle de contrôle du Conseil provincial. A cet effet, outre la mise à disposition des groupes d'outils informatiques permettant de disposer rapidement d'informations et de documentation, il veillera en plus des réunions habituelles du Conseil à organiser des séances thématiques et d'actualités avec la participation éventuelle d'experts.

En outre, il sollicitera les organismes d'information dont les télévisions locales pour la diffusion en direct et/ou en différé des grands débats.

La démocratie participative, participation des citoyens à la gestion de la Province, est une des lignes de force qui doit nous guider en matière de gouvernance locale. La participation est une clé de voûte de la citoyenneté responsable. A cet égard, on veillera à mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation permettant d'impliquer les citoyens dans la vie politique.

Au-delà du bilan et des nouveaux objectifs de partenariat avec la Région wallonne, la Province de Liège souhaite établir, sur base d'un cadastre des services rendus, de **véritables contrats de communes** permettant ainsi d'intensifier son rôle d'interface entre les pouvoirs locaux et régionaux. C'est dans ce domaine que la Province exercera particulièrement son rôle. Sans jamais s'imposer ou se substituer d'initiative au pouvoir communal, elle veillera de préférence à être un catalyseur et un rassembleur des énergies au plan local, fédérant les volontés communes d'actions pour leur permettre d'exister à un niveau supra communal.

La Province de Liège œuvrera en outre pour conforter son rôle de service public fort et performant et entend, dans cette optique, ne pas s'inscrire dans l'Accord Général sur le Commerce des Services.

Enfin, dans le cadre des marchés publics qu'elle est appelée à conclure, la Province restera vigilante à l'intégration et à la bonne implication des clauses environnementales, éthiques et sociales.

L'ensemble des dispositifs proposés dans la présente déclaration de politique générale servira de base à l'élaboration d'un **contrat d'avenir provincial** véritable outil stratégique global de la politique provinciale qui sera concerté avec le Gouvernement wallon.

LES PARTENARIATS

La législature qui vient de se terminer a vu naître, à l'initiative de la Région wallonne, une politique nouvelle de partenariat qui a démontré, s'il en était besoin, la grande complémentarité des provinces, dans la sphère de leurs compétences, par rapport aux politiques menées au niveau du pouvoir régional.

Ce n'est pas moins de 20 % du Fonds des provinces qui ont dû être consacrés à cette politique partenariale et c'est avec succès que la Province de Liège s'est inscrite dans cette ligne.

L'expérience de ces premiers partenariats amène cependant à une réflexion pour l'avenir. En effet, pour notre Province, le contrat de partenariat comportait quelque quatorze actions qui, si elles étaient toutes pleinement justifiées et peuvent être reconduites, constituaient pour la plupart la continuité, certes mieux concertée, d'une politique dans les secteurs de compétence concernés.

Seul échappait à ce constat le partenariat souscrit en faveur des communes, par une aide directe aux divers services d'incendie sous la forme d'une part, d'attribution du matériel nécessaire à la satisfaction des besoins fondamentaux pour assurer la sécurité de la population et d'autre part, d'une formation de haut niveau, sans cesse actualisée au profit des agents de ces services.

En fonction des moyens que les provinces devront consacrer aux partenariats pour les prochaines années, le Collège provincial estime qu'il s'indique de les orienter vers des projets ou missions qui permettront à la Province de mettre en valeur des compétences fondamentales dans lesquelles elle excelle et qui constituent par essence des services aux pouvoirs locaux et à leur population.

C'est dans cette optique que le Collège provincial oeuvrera en faveur d'une concentration des moyens sur les actions les plus significatives.

En ce sens, le Collège envisage également de proposer que, dans cadre tant de la conception des partenariats que de leur évaluation, les communes puissent, lorsqu'elles sont pleinement concernées par les politiques mises en œuvre, être associées afin d'optimiser la démarche provinciale.

S'il est par ailleurs souhaitable que, dans une perspective plus régionale, une approche transversale des partenariats avec les provinces soit envisagée, il s'indique cependant de préserver les spécificités que les provinces ont développées chacune en fonction du contexte économique et social dans lequel elles ont évolué, afin de préserver l'adéquation entre la politique menée et les besoins différenciés auxquels il y a lieu de répondre.

C'est ainsi que la formation, devenue un des axes fondamentaux de notre politique provinciale, doit être envisagée dans le cadre de partenariats avec la Région, les communes mais aussi les autres provinces qui n'ont pas développé de tels projets.

Il en est de même également de la poursuite de la collaboration avec les autorités régionales au service des pouvoirs locaux qui a donné lieu, au cours de la précédente législature, à la mise en place d'un Département cartographie. De grands projets de modernisation des données des atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau, dont la gestion est toujours à charge des provinces, ont ainsi été développés sur base de données cartographiques informatisées et ont été financés à l'aide de partenariats et de subventions.

Le Collège provincial souhaite poursuivre dans le cadre d'un partenariat d'une durée de six ans, avec la Région wallonne, une mise à jour dynamique des atlas, la finalité de cette opération étant de mettre un outil performant à la disposition des différentes administrations pour assurer une gestion efficace du domaine public.

Le Collège provincial a, à cet égard, pour autre objectif de développer plusieurs applications cartographiques utilisant la consultation à distance de données cartographiques via l'Intranet provincial et le réseau Internet (services Next) et de nombreuses

utilisations seront envisagées à cet effet, comme par exemple des projets communaux, des plans de mobilité, des plans de sécurité, de la coordination de chantier ou de la gestion du patrimoine.

Ces technologies seront également employées dans le cadre de la mise à disposition de supports cartographiques pour des applications économiques, touristiques, culturelles et sportives.

Ce département devra jouer un rôle catalyseur pour le développement de diverses collaborations entre services publics.

Les partenariats avec les Communautés française, principalement dans les domaines de l'enseignement et de la santé, et germanophone seront également poursuivis et feront l'objet d'une évaluation régulière, de manière à trouver la meilleure adéquation entre les besoins identifiés et le développement d'une politique cohérente et efficace.

Plus particulièrement à l'égard de la Communauté germanophone, dans le prolongement des actions menées sous les législatures précédentes, l'accord de partenariat sera optimisé sur des projets de coopération structurelle ou ponctuelle, en recherchant les meilleures synergies.

L'ENSEIGNEMENT

Le Collège provincial de Liège réaffirme son attachement à la défense et à la promotion de l'enseignement secondaire et supérieur qu'il organise et qui se veut démocratique et humaniste.

Conformément à son projet éducatif, il place au centre de ses préoccupations l'épanouissement de la personne humaine, au sein d'une société que nous souhaitons rendre plus juste et plus solidaire.

C'est également un investissement à court, moyen et long terme dont notre région a fondamentalement besoin. En effet, l'enseignement, et en particulier celui de la Province de Liège qui allie la théorie et la pratique, est source de compétences, de créativité, d'innovation,... facteurs prépondérants pour assurer un développement économique et social.

L'enseignement provincial est et reste le premier métier de la Province de Liège.

Le programme de rénovation des bâtiments existants et l'étude pour la construction de nouveaux locaux seront entrepris en tenant compte de l'accroissement régulier des besoins justifié par une progression constante des populations scolaires. Il faut en effet noter que lors de la législature 2000-2006, les populations scolaires se sont accrues de 18,4% pour l'enseignement secondaire mais également de 12,4% pour l'enseignement supérieur et de 11,7% pour l'enseignement de promotion sociale. Les infrastructures des sites de la Reid, du Barbou, de l'Ecole d'infirmier(ière)s de Verviers et de l'Ecole d'informatique de Seraing mériteront une attention particulière.

Pour la prochaine législature, le Collège provincial poursuivra son action et privilégiera notamment les aspects suivants :

I - La promotion d'un enseignement secondaire technique et professionnel de qualité, en ce compris l'enseignement en alternance, basé sur trois éléments essentiels :

- la mise en exergue de l'exigence et de l'excellence pour les formations techniques et professionnelles, en vue d'atteindre le double objectif de travailleurs hautement qualifiés et de citoyens responsables dans une société démocratique ;
- la garantie de l'égalité des chances de chaque élève dans la réalisation de son projet de vie, dans le respect des différences et des spécificités ;
- l'octroi d'une formation de base solide s'articulant à la fois sur une formation de cours généraux et sur une formation technique et professionnelle pointue, tout en étant sensible au maintien du concept d'humanités techniques avec la volonté de défendre l'omnivalence des diplômes de manière à assurer l'accès à l'enseignement supérieur.

Pour atteindre ces objectifs, les facteurs suivants seront retenus :

- le renforcement des collaborations et partenariats enseignement – entreprises, dans le cadre de son projet pédagogique et du Contrat pour l'Ecole, par :
 - la poursuite de l'organisation de stages en entreprises,
 - l'encouragement des partenariats des établissements scolaires avec les centres de compétences,
 - l'amélioration de l'adéquation des formations professionnelles aux besoins réels des entreprises,
 - l'accompagnement du jeune dans son orientation et son insertion professionnelle (premier emploi) ;
- la proposition de création de Centres de Technologies Avancées, dans une démarche d'excellence ;
- la réinstauration de la mise à disposition de manuels scolaires et de supports pédagogiques de qualité pour les élèves, de manière à mieux structurer les apprentissages et la pensée mais aussi de hiérarchiser l'information ;
- la poursuite du développement des activités pédagogiques internes et externes en ciblant :
 - la citoyenneté, le civisme et l'intégration,
 - la culture et les arts,
 - la santé et l'environnement ;

- la poursuite ou le renforcement des démarches qui visent à lutter contre l'échec scolaire et à prévenir la violence à l'école, par une approche pluridisciplinaire.

II - La poursuite du développement d'un enseignement de promotion sociale ouvert aux collaborations, conventions et partenariats.

L'organisation modulaire de l'enseignement de promotion sociale ainsi que son mécanisme de certification par capitalisation d'attestations de réussite, font de cet enseignement un outil particulièrement souple et capable de jouer un rôle essentiel à l'interface entre l'enseignement et la formation.

Le Collège provincial s'attachera à renforcer les spécificités de l'enseignement de promotion sociale dans différents axes prioritaires :

- la formation continuée au bénéfice des entreprises, en établissant des conventions de collaboration entreprises/enseignement afin de contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises régionales engagées dans des processus de reconversion ;
- l'insertion des demandeurs d'emploi, d'une part en permettant aux plus démunis d'atteindre un premier seuil d'accès aux formations organisées tant dans l'enseignement que dans les centres de formation du Forem et, d'autre part en permettant à tous ceux qui ont fait preuve de volonté, d'accéder au seuil d'embauche ;
- la promotion des partenariats actifs basés sur la complémentarité. Au niveau de son enseignement supérieur, en particulier, l'enseignement de promotion sociale veillera à établir une claire distinction entre les titres spécifiques et les titres correspondants à ceux de l'enseignement de plein exercice et favorisera les partenariats susceptibles de corriger, compléter, renforcer les compétences des étudiants.

III - L'amélioration de l'intégration des Hautes Ecoles dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le choix de créer, en 1995, trois Hautes Ecoles pour l'enseignement supérieur provincial, a permis jusqu'à présent

d'optimiser leurs structures en fonction de leur subventionnement par la Communauté française.

Gestion intégrée et solidarité des trois Hautes Ecoles ont été des principes toujours rencontrés.

En fonction des dernières modifications du 30 juin 2006 au Décret relatif au financement des hautes écoles, le Collège provincial, dans le respect des principes énoncés, vous proposera un regroupement de son Enseignement supérieur de manière à toujours optimiser son action, dans le cadre d'un subventionnement pérennisé au 1^{er} janvier 2007.

La création d'une Haute Ecole de la Province de Liège avec ses trois composantes fondamentales, sera donc soumise à votre approbation, au terme des procédures de négociation et de concertation.

L'amélioration de l'intégration de l'enseignement supérieur provincial dans le paysage européen se poursuivra.

- Actualiser, élargir et diversifier l'offre de formation en adéquation avec les besoins de l'économie, constitue un objectif permanent des trois Hautes Ecoles de la Province de Liège et continuera de l'être dans le cadre de la nouvelle entité au 15 septembre 2007.

Dans le contexte actuel de l'adoption progressive en Communauté française des principales réformes liées au processus de Bologne, le Collège provincial entend maintenir un enseignement supérieur fort et réitère particulièrement sa compétence dans l'organisation, à différents niveaux, de formations :

- qui conjuguent théorie et pratique,
- qui donnent aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi,
- et qui leur assurent également d'importants acquis théoriques valorisables dans d'autres filières ultérieures d'enseignement et de formation.

L'enseignement supérieur de la Province de Liège continuera à s'ouvrir au dialogue, de rechercher et favoriser toutes les

complémentarités possibles avec d'autres institutions d'enseignement supérieur sur la base d'objectifs communs.

- Assurer un Management de la Qualité est également une priorité.
Les institutions d'enseignement supérieur qui, demain, participeront le mieux au nouvel Espace européen de l'Enseignement supérieur seront incontestablement celles qui auront également intégré les principes d'Assurance Qualité. En adoptant un système de Management de la Qualité, les Hautes Ecoles de la Province de Liège se sont dotées d'un projet fédérateur autorisant le développement d'une culture d'entreprise propre. Ce système, couplé au renforcement de facteurs susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement, doit également leur permettre de rencontrer les standards européens de qualité.
Le système de Management de la Qualité permettra aux Hautes Ecoles, à la future Haute Ecole, d'offrir à tous les étudiants, futurs travailleurs européens, le bénéfice de profiter pleinement de la dimension unique et exceptionnelle qu'offre le processus de Bologne.
- Faciliter la mobilité et les passerelles
La généralisation du système de crédits ECTS (Système européen de transfert de crédits) permettra aux étudiants d'optimiser leur parcours de formation et de profiter des nombreuses possibilités de mobilité au travers :
 - de la mise en œuvre de passerelles, soit de réorientation, soit de valorisation des acquis,,
 - de la participation aux programmes européens de mobilité rendue possible par l'application du principe de reconnaissance et de validation académiques,
 - du supplément au diplôme améliorant la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications.

IV - De manière transversale, le développement de synergies entre secteurs d'activités provinciaux, et notamment :

- enseignement et culture, dans le cadre du décret pour promouvoir les activités extrascolaires,
- enseignement et jeunesse, pour des formations spécifiques d'animateur,
- enseignement, sports et médecine sportive, en ce qui concerne plus particulièrement les sports – études et la poursuite du développement des activités de l'ASEP (Association Sportive de l'Enseignement Provincial).

V - En matière de prêts d'études, le Collège provincial entend :

- maintenir une politique volontariste de prêts d'études répondant ainsi aux préoccupations sociales et financières de certains étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ;
- améliorer le dispositif relatif aux prêts d'études pour une spécialisation en langue étrangère, de manière à le rendre plus attractif.

LA FORMATION

Depuis 80 ans, la Province de Liège s'est investie dans le domaine de la formation qui reste un des axes principaux de sa politique.

Quatre missions essentielles :

- soutenir l'innovation pédagogique dans la formation et dans l'enseignement, en partenariat avec les services publics et les entreprises ;
- assurer une politique cohérente de formation des personnels (enseignants et non enseignants) ;
- soutenir l'orientation scolaire et professionnelle, en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- s'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises tant en Belgique qu'à l'étranger.

La législature 2000-2006 a connu un formidable développement de l'Institut provincial de formation des Agents des Services publics, dans ses quatre branches d'activités : Ecole de Sciences administratives, Ecole du Feu, Ecole de Police et Ecole d'aide médicale urgente. Le travail sera poursuivi et la construction en cours d'un nouveau bâtiment moderne pour accueillir ledit Institut renforce cette politique. De même, seront poursuivies les initiatives et réalisations récurrentes mises en place par le Centre des Méthodes de l'Enseignement provincial et par l'Espace Qualité Formation.

Les objectifs pour la prochaine législature seront notamment de :

- **renforcer la sécurité des citoyens par une formation de qualité des agents spécialisés par :**
 - le développement, dans une perspective transversale, des différentes spécialités et des actions visant à contribuer, par la formation, à l'amélioration de la qualité du travail en commun des policiers, pompiers et aide médicale urgente ;

- la création d'une Ecole des cadets pour l'initiation à la lutte contre le feu et plus particulièrement la prévention de l'incendie ;
 - le développement d'un centre de compétences avec tous les opérateurs susceptibles d'être concernés pour l'aide médicale urgente.
- **soutenir la modernisation des administrations publiques en amplifiant le partenariat avec la Région wallonne et en associant les communes.**
 Pour ce faire, le Collège provincial entend :
 - développer des actions visant à contribuer à l'amélioration de la qualité des agents des administrations publiques en renforçant notamment le rôle d'ensemblier et d'interface de la formation pour l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics ;
 - adapter les cours de sciences administratives aux besoins actuels pour soutenir l'implantation d'une nouvelle gouvernance des services publics ;
 - améliorer les formations par l'application systématique d'une démarche Qualité (adaptation des programmes, réalisation de supports pédagogiques, mise en œuvre d'un dispositif contrôle Qualité) ;
 - organiser des formations à distance par l'elearning.
- **promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues auprès des travailleurs et futurs travailleurs en :**
 - soutenant l'apprentissage des langues étrangères à l'école notamment par l'utilisation de moyens multimédias interactifs et Internet ;
 - concrétisant, en partenariat avec les opérateurs concernés, la création d'une « Maison des langues » pour la province de Liège ;
 - encourageant les échanges linguistiques pour les formateurs et les élèves.
- **accentuer le redéploiement économique et la création d'activités économiques nouvelles notamment dans le domaine du multimédia interactif par :**
 - le soutien aux entreprises ayant des actions d'exportation, par des actions d'assistance technique en formation à l'étranger ;

- l'étude et le soutien de la création d'activités économiques dans le domaine du multimédia interactif d'apprentissage ;
 - le soutien des activités économiques nouvelles par des formations adaptées (par ex en micro mécanique).
- **poursuivre le soutien spécifique aux jeunes en difficultés en :**
 - renforçant l'action des Espaces Tremplins aux services des jeunes de tous les réseaux, soumis à l'obligation scolaire et en créant, à côté de ceux de Huy, Verviers, Liège et Seraing, un cinquième Espace Tremplin dans l'arrondissement de Waremme ;
 - amplifiant le développement d'un maillage social qui organise la collaboration de tous les opérateurs concernés pour soutenir les jeunes en difficulté, dans le cadre du projet global « Réussite et fraternité ».
- **éduquer à la santé par et à l'école :**
 - par des actions concrètes dans le cadre d'un plan d'ensemble intitulé « mieux être en démocratie » qui intègre tous les acteurs et qui porte sur l'alimentation, l'hygiène de vie, les assuétudes,...
 - par l'amélioration de la qualité des repas dans les restaurants scolaires.

LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX ET DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

Ces deux structures répondent par les missions qu'elles assument aux exigences de leur décret respectif.

Toutefois, l'enjeu est d'améliorer encore la circulation de l'information au profit des enfants dont le suivi est assuré par la Province au travers des agents de l'un ou l'autre de ces services.

Dans le domaine plus particulier de l'éducation à la santé à l'école, une coordination accrue sera instituée en vue d'harmoniser les initiatives spécifiques de chacun de ces deux services dans une préoccupation de complémentarité. Dans la mesure du possible, une réflexion sera entreprise afin de rapprocher géographiquement les antennes PSE et PMS pour renforcer la communication et l'échange de pratique. Dans cette logique relative aux infrastructures, un effort sera accompli pour améliorer les conditions d'accueil dans les locaux mais aussi leur convivialité.

Pour accroître encore l'efficacité de ce rapprochement, l'idéal serait que le suivi des groupes d'enfants confiés par les communes soit réalisé conjointement par les deux services provinciaux.

LA CULTURE

La culture est un domaine essentiel dans une vision politique de notre société. La démarche s'articule autour de **cinq postulats** :

- la culture est l'un des plus puissants vecteurs de démocratie, elle est indispensable à son maintien et à son développement ;
- l'accès à la culture doit être assuré à tous dans les meilleures conditions ;
- notre société est multiculturelle ; connaître, accepter et prendre en compte les différences culturelles, c'est progresser vers une société plus harmonieuse ;
- la culture est l'affaire de tous et chacun possède la sienne. Accéder à la culture, c'est en partager les valeurs essentielles à travers une démarche commune et participative ;
- l'avenir se bâtira en valorisant et en reconnaissant la création dans toute la diversité de ses expressions.

Permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux productions artistiques et culturelles n'est pas encore une démarche intégrée à tous nos domaines d'action. Pour tendre vers cet idéal, il faudra multiplier les initiatives de médiations entre les publics et les différentes formes de culture, notamment artistiques. Cette intervention de **médiation** devra intervenir aussi bien dans les grands événements (Biennale de Design, Triennale d'Art contemporain) que dans d'autres domaines de la culture comme la lecture publique par exemple. Elle passera par la mise en place de dispositifs visant à donner à tous les clés d'accès et de compréhension aux domaines de la création, du savoir et de l'information. Des opérateurs tiers développant des préoccupations similaires pourront être intégrés à la démarche.

En matière de **proximité**, se poursuivront les relations avec les importants réseaux d'opérateurs de terrain notamment les 25 centres culturels mais aussi la plate-forme des diffuseurs du théâtre pour l'enfance et la jeunesse ou celle des arts plastiques.

Par des échanges réguliers, la finalité est de définir de manière conjointe des **projets transversaux** qui relient des acteurs dispersés sur le terrain.

L'exemple de l'action à pérenniser et à amplifier est « Y a pas d'lézarts », mais elle est loin d'être la seule.

Parallèlement, il faut remettre sur le métier des opérations qui ouvrent des fenêtres à **l'expression citoyenne** en s'appuyant sur des réseaux de proximité diversifiés (centres culturels, centres de jeunes, centres d'expression et de créativité) mais aussi en associant à la réflexion des institutions à l'ambition transversale comme le CAL (Centre d'Action Laïque), les Territoires de la mémoire, l'ASBL Vlaams Belang...

Tout ce travail de concertation doit tendre vers la définition de projets d'envergures qui irrigueront le territoire provincial.

Ces perspectives de travail ne doivent occulter ni le financement de toutes les petites associations de terrain, ni des opérations à conforter comme Odyssee Théâtre, ni le faisceau d'actions en faveur de la langue wallonne, et en particulier le théâtre, qu'il faudrait revisiter.

Par ailleurs, toutes les actions visant à **faire émerger les jeunes talents**, comme « Ca balance [pas mal] à Liège », seront poursuivies et diversifiées vers d'autres genres artistiques.

Dans ce souci d'attention et de valorisation des artistes, une **Maison de la création** sera installée dans chaque arrondissement pour permettre les répétitions dans différents modes d'expression (théâtre, musique, arts plastiques...) afin de provoquer la confrontation et l'émulation entre créateurs. Cette entreprise devrait se réfléchir en connivence avec les centres culturels régionaux.

Dans le champ de la lecture publique, la **mise en réseau des bibliothèques** locales et principales se poursuivra et se matérialisera au travers du nouveau logiciel informatique ALEPH avec pour ambition de renforcer le plaisir de lire et d'offrir aux habitants de la province un

service aux dimensions multipliées au travers d'outils communs à l'ensemble des bibliothèques, catalogue unifié et carte unique du lecteur. Les bibliobus, outils de proximité par excellence, seront affirmés dans leurs missions de services directs à la population après une réflexion avec les pouvoirs locaux visant une stratégie de complémentarité des moyens d'action de chacun.

Dans la foulée de la reprise de la gestion de la **Bibliothèque Chiroux** par la Province de manière exclusive, il faudra ouvrir le dossier du reconditionnement en profondeur sur le site actuel ou sur la création d'un espace nouveau pour cette infrastructure majeure qui accueille quotidiennement quelque 1500 personnes dans ses différents départements.

Cette réflexion devra être guidée par des préoccupations architecturales mais auparavant des choix stratégiques devront être opérés qui repositionneront la bibliothèque dans le paysage culturel liégeois. Cette stratégie doit prendre en compte l'évolution du rôle et des missions d'une bibliothèque face au développement de la société de l'information et à l'accélération de celle-ci. La bibliothèque ne peut plus se contenter d'être le temple du savoir, elle doit jouer un rôle actif de médiateur entre l'information et ses publics.

L'action culturelle développe chez chacun des attitudes faites de curiosité, d'ouverture à la nouveauté, de rencontre de l'autre, d'imaginaire, toutes qualités requises pour aborder demain avec enthousiasme. Ces réalités positionnent clairement la Culture comme un des **vecteurs du redéploiement**. Dans le cadre de cet enjeu essentiel, deux pôles sont à investiguer :

- développer des actions d'envergure internationale qui améliorent l'image de notre Province, d'être le catalyseur d'une région et des bassins géographiques qui baignent dans sa sphère d'influence ;
- participer à la modification progressive du regard que chacun pose sur la réalité afin de l'appréhender de manière plus positive et d'en établir une représentation faite de dynamisme et d'ouverture à la création.

Dans ce cadre, s'inscrivent :

- **la Triennale d'art contemporain ;**
- **la Biennale de design ;**
- **l'exposition annuelle dans les parcs et jardins du château de Jehay ;**
- **les grandes expositions de sociétés qui interrogent notre présent.**

Parallèlement à ces actions où Liège Province Culture est opérateur premier tout en s'entourant de partenaires, il est nécessaire d'identifier les événements phares initiés par d'autres, auxquels Liège Province Culture s'associera de manière privilégiée : la Biennale de photographies en est un exemple emblématique.

Par ailleurs, des champs de préoccupation nouveaux dans des domaines trop peu investis et pourtant porteurs de potentialité pour le rayonnement de la Province seront développés :

- **la bande dessinée ;**
- **l'architecture** en terme de patrimoine sans doute, mais aussi et surtout comme objet particulièrement visible de la création contemporaine, icône d'une évolution des villes et d'une ouverture sur le futur. Ce champ d'investigation pourrait se réfléchir de manière croisée avec le tourisme.

LA JEUNESSE

Si les finalités poursuivies par le Service Provincial de la Jeunesse se nourrissent aussi des cinq postulats annoncés dans le chapitre culture, ceux-ci sont déclinés avec des spécificités.

Les démarches organisées par la Province de Liège en direction des enfants et des jeunes visent à leur offrir un large éventail d'expériences à vivre pour qu'ils apprennent à regarder plutôt qu'à voir.

Les perspectives qui guident et cadrent les actions du Service Provincial de la Jeunesse doivent donc permettre :

- d'aiguiser son regard pour se construire un point de vue tout en respectant l'autre ;
- de découvrir et pratiquer une variété d'expressions dans le champ artistique pour s'affirmer dans sa singularité par une écoute attentive du groupe.

L'axe premier du travail de ce service s'inscrit dans une relation privilégiée avec les communes. Cette volonté de proximité avec les pouvoirs locaux sera confortée et les services offerts sont diversifiés.

A côté des actions en faveur des enfants jusqu'à 12 ans (stages Vacances actives, Place aux enfants...), une approche originale des adolescents sera réfléchiée, en mettant en place de nouvelles expériences s'inscrivant dans une dynamique de démocratie participative. Ce projet sera mis en œuvre au travers d'un partenariat avec les structures locales et notamment les centres de jeunes.

Par ailleurs, la réflexion sera engagée en vue de cerner l'outil qui sera concrétisé à terme en vue de remplacer l'exposition itinérante « Natura ma porte » particulièrement bien accueillie au plan local.

Tout ce travail d'animation, complété par les classes vertes et le patrimoine, ne doit occulter ni la gestion du prêt de matériel ni celle du centre d'hébergement « Espace Belvaux », qui sont de remarquables services de proximité mis à la disposition de tous les opérateurs locaux.

L'ECONOMIE

L'économie de la Province de Liège est riche de promesses.

Soutenue par une position exceptionnelle au cœur de l'Europe, par des infrastructures de qualité combinant tous les modes de transport, par une Université complète et réputée, par une main-d'œuvre hautement qualifiée, elle compte, dans les secteurs les plus pointus – notamment ceux qui sont ciblés par le plan Marshall – des entreprises performantes, souvent leader mondial. Spatial et aéronautique, biotechnologie, micromécanique et nanotechnologie, bureaux d'études, agroalimentaire, technologie de l'image numérique, logistique, nous font entrer de plain-pied dans l'économie de la connaissance.

A travers le bras économique de la Province de Liège, la société de développement SPI+, le Collège provincial entend soutenir le redéploiement économique sur son territoire en parfaite synergie avec la Région. La participation financière de la Province sera majorée, dès le budget 2007, afin de s'inscrire pleinement dans le redéploiement économique voulu par la Région wallonne et participer ainsi à la relance économique de la province de Liège. Cet effort financier s'inscrit dans une démarche de solidarité avec les communes sollicitées pour la réalisation de nouvelles zones d'activités.

Avec ce soutien financier accru, la SPI+ s'attellera à satisfaire les priorités suivantes :

- la SPI+ procédera tout d'abord à l'équipement d'urgence et à la mise à disposition des entreprises des terrains et des bâtiments dont elles ont besoin. Le plan Marshall offre des opportunités qu'il faudra saisir. Une action dynamique et volontaire visera à équiper, à côté des parcs d'activités généralistes, des parcs spécialisés pour la logistique, les spin off issues de l'Université de Liège, l'agroalimentaire, les sports moteurs ou la filière du bois... ;
- dans le domaine du transport et de la logistique, elle veillera à la mise en place des outils assurant la multimodalité comme Trilogiport à

Hermalle (eau – rail – route) ou le quai de transbordement rail/route de Bierset, ainsi que la mise à disposition de bâtiments adéquats ;

- la SPI+, en synergie avec la structure locale de coordination économique, mettra sa capacité opérationnelle et sa connaissance fine des entreprises de la province de Liège au service de la stimulation de l'activité économique ;
- en collaboration avec les structures existantes, notamment provinciales et régionales, elle renforcera ses actions en vue d'accueillir des entreprises étrangères. Une attention particulière sera réservée aux projets de collaboration entre les universités, les centres de recherche et les entreprises, développés dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin ;
- la SPI+ poursuivra, en bonne intelligence et prioritairement avec les services techniques provinciaux, sa politique de collaboration avec les communes affiliées en apportant une aide en qualité de conseil ou de maître d'ouvrage délégué en menant à bien de grands projets d'équipements ou d'aménagements ;
- elle poursuivra la réaffectation de friches urbaines et la requalification de quartiers visant la mise en œuvre de projets immobiliers d'ampleur significative en partenariat avec le public et le privé, projets générateurs d'emplois et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

LE TOURISME

Activité de loisir, le tourisme doit cependant être considéré comme une activité économique à part entière d'autant plus importante que les emplois qu'elle génère échappent, par définition, à toute délocalisation.

La Province accordera dès lors, une attention toute particulière à ce secteur dans le cadre de la réflexion globale menée par les instruments chargés de la reconversion économique.

L'enjeu sera de développer et mettre en valeur un tourisme porteur des richesses du passé, attentif à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine mais surtout tourné vers un avenir innovant. Le tourisme culturel est un des moteurs clés de la croissance et du développement économique, un vecteur d'échanges culturels entre les peuples et un instrument du dialogue interculturel.

A cet effet, le Collège provincial veillera, tout en maintenant la structure de la F.T.P.L. (Fédération du Tourisme de la Province de Liège), à ce que les décisions et grandes orientations lui soient soumises.

Idéalement positionnée, la Province de Liège veillera à développer les partenariats, tant avec la Région wallonne, plus éloignée du terrain, qu'avec les Maisons du Tourisme, les Offices du Tourisme et les Syndicats d'Initiatives, parfois menacés par le sous localisme.

L'objectif commun sera de renforcer la professionnalisation du secteur en mettant l'accent sur les produits d'appel majeur, la connaissance des langues, la qualité de l'accueil.

En matière de communication, le Collège provincial réservera une attention particulière au développement d'un site Internet complet, cohérent, coordonné et multilingue.

Au sein de l'Euregio, les collaborations internationales seront poursuivies et renforcées (Vallée de la Meuse, Vallée de la Gueule,

G.E.I.E.(Groupement Européen d'Intérêt Économique) Ardenne-Eifel Marketing).

En ce qui concerne les institutions para provinciales et plus particulièrement le Domaine provincial de Wégimont, le Collège provincial :

- parachèvera l'aménagement des zones de loisirs dont le camping, la rénovation du mini golf, etc.
- une attention toute particulière pour l'amélioration de la sécurité du domaine sera prise, grâce notamment à de nouvelles infrastructures d'accueil.

La Maison du Parc naturel des Hautes Fagnes – Eifel qu'est le Centre Nature de Botrange poursuivra :

- les activités de gestion, d'information et de sensibilisation à la nature à destination d'un large public grâce au renouvellement de l'exposition permanente ;
- la synergie qu'elle entretient avec l'ensemble des acteurs concernés dont la Commission de gestion administrative du Parc Naturel ;
- les actions de protection des espaces naturels et de biodiversité, la protection des espaces menacés, le déboisement des fonds humides, etc.
- sa mission d'organisation et d'encadrement de la pratique du ski.

L'A.S.B.L. « Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », liée par convention à la Province de Liège, est une importante vitrine provinciale. Elle assure la gestion des Château de Harzé, Ferme de la Bouverie, ruines du Château fort de Logne, Auberge de Logne et Ferme de Palogne. Ses actions se marquent sur les différents sites :

- le Château de Harzé, propriété de la Province de Liège, exploité en tant que Centre de séminaires résidentiels, renforcera l'accueil et la promotion de séminaires d'entreprises par une professionnalisation accrue ;

- la Ferme de la Bouverie et les ruines du Château fort de Logne, dans un souci de valoriser les sites prestigieux de la Province de Liège, poursuivront leur attractivité spécifique par la mise en valeur des objets exceptionnels et uniques retrouvés lors de la fouille du puits du Château fort en veillant à satisfaire aussi bien les enfants accueillis en classes vertes que les familles ;
- les sites de l'Auberge de Logne et de la Ferme de Palogne viseront à maintenir et améliorer les activités de loisir de qualité, la sensibilisation à la nature, la pratique sportive et la valorisation du patrimoine historique.

L'AGRICULTURE

En matière d'agriculture la Province de Liège s'engage à développer des actions de proximité et de solidarité, en vue d'un redéploiement économique de la région au service de l'emploi et du citoyen.

Dans un souci de **proximité**, les Services agricoles de la Province de Liège continueront à développer de multiples services aux agriculteurs, plus particulièrement en tentant de rapprocher les besoins nouveaux de l'industrie agroalimentaire et les exigences de plus en plus élevées des consommateurs avec la difficulté croissante de produire des aliments de plus en plus contrôlés au sein de nos exploitations.

A cette fin, le développement de cahiers des charges et la participation aux travaux de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire), le développement de laboratoires d'analyses agricoles performants et les conseils personnalisés sont les atouts que nos services mettront en œuvre pour augmenter l'offre et la qualité de nos aliments.

Demain, la poursuite de partenariats s'avère indispensable. Forts des premières expériences avec la Région wallonne, les Services agricoles veilleront à accroître leurs collaborations avec les autres pouvoirs publics.

Notre politique agricole cherche à rencontrer les besoins de la profession. A ce titre, les Services agricoles de la Province de Liège travailleront en synergie avec l'unique syndicat agricole, la Fédération Wallonne de l'Agriculture.

Ces partenariats devront tenter d'éviter que des structures concurrentes s'opposent alors que le nombre d'agriculteurs diminue et que les moyens financiers sont limités.

C'est dans cet esprit de collaboration que les Services agricoles proposent leur aide en moyens matériel et humain, à la concrétisation de

projets devant permettre à notre agriculture de s'inscrire dans la dynamique économique du troisième millénaire.

La gestion durable souhaitée par nos concitoyens et par l'Union Européenne sera au centre de nos préoccupations. Les systèmes d'avertissement aux producteurs, les utilisations optimales de produits phyto ou d'engrais, le développement de l'agriculture raisonnée, les techniques de production intégrée et le développement des produits bio seront autant de pôles d'excellences concrétisés par les Services agricoles de la Province de Liège.

En matière de **solidarité**, les Services agricoles de la Province de Liège continueront à sensibiliser le citoyen à la richesse et la diversité de nos productions ainsi qu'aux difficultés du monde agricole notamment en poursuivant les opérations « Agricharme », le soutien aux producteurs du terroir, en étant présents activement aux foires professionnelles et en encadrant les initiatives de diversification ou de reconversion de nos producteurs.

De même, les groupements agricoles seront valorisés au travers des conseils et d'une offre de service à leur encadrement économique et juridique.

Les Services agricoles de la Province de Liège amplifieront leurs échanges d'expériences, d'encadrement et de vulgarisation avec les différents partenaires actuels de la Province de Liège voire en construisant des relations nouvelles avec d'autres régions du monde.

En matière de **redéploiement** économique, l'avenir de l'agriculture se situe aussi au niveau de la biomasse en vue de créer les énergies renouvelables de demain sous forme de biocarburants et/ou de biodiesel.

A ce titre, les Services agricoles mettront leurs expertises en matière d'expérimentation végétale afin d'offrir à la profession des végétaux à haute production énergétique et à rentabilité économique certaine.

Les outils provinciaux développés en agriculture pourront être facilement mobilisés pour devenir des leviers efficaces au côté des universités et centres de recherches spécialisés voire être utilisés dans le cadre du pôle agroalimentaire du plan Marshall.

A ce titre, il faut signaler la volonté des autorités provinciales d'approfondir les synergies entre les différents services existants ; à titre d'exemple, la complémentarité entre les laboratoires de Malvoz et ceux de Tinlot sera renforcée.

Les Services agricoles de la Province de Liège s'inscrivent comme un partenaire privilégié de l'action économique entreprise par la SPI+ ainsi que pour lancer des passerelles avec l'enseignement dans un souci de formation continuée de l'agriculteur.

De même, le souci constant exprimé par la population en matière de nutrition notamment par l'accès à une alimentation plus saine et plus équilibrée sera au centre de nos préoccupations. Notre savoir-faire en matière de produits agricoles de qualité devra être mis en évidence au travers des soutiens aux producteurs engagés dans des filières de qualité différenciées et/ou bio.

Enfin, les Services agricoles de la Province de Liège seront attentifs à être des partenaires efficaces et disponibles dans la mise en œuvre de projets internationaux susceptibles d'apporter des débouchés locaux ou lointains.

A cette fin, les Services agricoles veilleront à s'associer afin de soutenir ou d'initier des projets agricoles au sein de l'Euregio Meuse-Rhin ou de tout autre appel à projet européen.

L'ENVIRONNEMENT

La prochaine législature poursuivra son action en matière d'environnement et privilégiera notamment les axes suivants :

- **La politique générale sur les cours d'eau**

La Région wallonne a décidé de reprendre la gestion des cours d'eau non navigables de deuxième et troisième catégories mais, à ce jour, les arrêtés d'application et le transfert de la gestion n'ont pas encore été finalisés.

La Province de Liège continuera donc à **assumer les obligations** qui sont définies dans la loi du 28 décembre 1967, **relative aux cours d'eau non navigables de deuxième catégorie**.

Dans le but d'assurer une capacité d'écoulement maximum pour se prémunir des inondations dues aux cours d'eau de deuxième catégorie, surtout en zone urbanisée, leur entretien sera, comme par le passé, réalisé de façon douce en fonction des caractéristiques du cours d'eau : rives nettoyées et fauchées, nettoyage du cours d'eau des différents types de déchets et nettoyage des ponts, de façon à garantir une bonne évacuation des eaux de ruissellement.

Soucieuse de la qualité des eaux, la Province réaffirme sa volonté d'augmenter la capacité d'écoulement des cours d'eaux sans enlèvement des boues et par l'utilisation de traitements biologiques.

La Province de Liège continuera par ailleurs à **soutenir les contrats de rivière** qui ont été mis en place sur son territoire.

- **Aides en matière d'économies d'énergie**

La Province, comme elle l'a fait pour les chauffe-eau solaires, marque sa volonté de poursuivre son effort de subventionnement du placement d'installations tendant à réduire la consommation d'énergie,

dans le but d'encourager la population dans cette démarche environnementale.

- **Le Service provincial d'information sur l'Environnement**

Le Service Provincial d'Information sur l'Environnement (SPIE) poursuivra ses missions de diffusion de l'information. Il aura comme objectif principal de **coordonner** - à l'intention des communes, des écoles et du monde associatif notamment - les messages délivrés par les acteurs de terrain que sont, entre autres, les intercommunales de gestion et de distribution de l'eau et de traitement des déchets.

Dans le cadre du développement durable qui doit sous-tendre toutes nos actions, l'**utilisation rationnelle de l'énergie** sera un sujet particulièrement mis en évidence au cours de cette législature dans le but de stimuler la prise de conscience de tous mais aussi le passage à l'action. Ainsi, en relayant et en renforçant les informations disponibles et en s'appuyant sur les compétences des services provinciaux des bâtiments dans ce domaine, le SPIE pourra devenir le SPIE² pour « Environnement & Energie ». Afin d'optimiser ses actions, le SPIE les mènera en concertation avec la « Cellule Economies d'énergie – Développement durable » du SPB.

La collaboration avec les communes en vue de les aider dans cette même démarche, sera poursuivie et amplifiée.

- **Les Laboratoires**

Au cours de la précédente législature, la Province a consenti des investissements importants tant dans la remise à niveau des infrastructures des laboratoires environnementaux que dans leur dotation en personnel spécialisé. La priorité du Collège pour la prochaine législature est de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les potentialités des laboratoires provinciaux puissent être valorisées avec la dynamique commerciale voulue et qu'ils puissent se situer **dans un contexte de collaboration et de partenariat avec tous les autres laboratoires, qu'ils soient publics ou privés**, et ce, en mettant en exergue et en favorisant les pôles d'excellence de chacun des partenaires.

LES RELATIONS EXTERIEURES

La politique des relations internationales doit être guidée par la recherche de partenariats susceptibles de générer une interactivité riche entre la province et ses composantes et les régions partenaires. Ainsi conviendra-t-il de :

- recentrer les actions sur des régions proches pour construire des actions de connivence ;
- identifier des régions fortes dans des domaines qui peuvent valoriser des actions provinciales ;
- mettre en place des synergies régionales afin de s'inscrire dans des projets soutenus par des subsides européens ;
- accroître les synergies avec la SPI+ et les autres opérateurs économiques régionaux, dont l'AWEX, afin de développer les contacts contribuant à l'ouverture de notre Province.

Dans le cadre de la Fondation Euregio Meuse-Rhin, le Collège provincial intensifiera sa collaboration avec les autres partenaires pour rassembler les compétences et développer une région pilote en Europe dans l'esprit de l'économie de la connaissance au sens de Lisbonne. Il contribuera à la promotion du développement durable et soutiendra prioritairement les actions transfrontalières (INTERREG IV).

Le Collège veillera par ailleurs à contribuer au maintien de l'équilibre financier et oeuvrera en faveur d'une redéfinition du rôle des instances eurégionales et d'une émergence d'une identité eurégionale.

Le Collège provincial, via ses services du protocole et des relations extérieures, continuera à coordonner, en synergie avec les secteurs d'activités concernés, l'accueil des investisseurs et les visites protocolaires à la Province de Liège.

LE SOCIAL ET LE LOGEMENT

La Province de Liège a toujours, dans son histoire, développé une politique à l'écoute de la personne. Elle veut, plus que jamais, poursuivre son action déterminante en faveur de la population par le biais du monde associatif social et rencontrer les grands phénomènes de société qui interpellent nos concitoyens.

Priorité à l'emploi

En raison du vieillissement de la population, de l'allongement de la vie, de la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, du besoin croissant d'une éducation permanente et du souci d'améliorer la qualité de la vie, la demande de services sociaux se développe et continuera de se développer. Ils demandent des qualifications plus poussées ainsi que des compétences d'organisation et de gestion.

L'Europe met en évidence 17 domaines relevant du social qui sont autant de nouveaux gisements d'emplois, citons notamment les services à domicile, l'aide aux jeunes en difficultés et l'insertion, l'amélioration du logement, les transports collectifs locaux, les nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées aux citoyens, le patrimoine culturel.

Par conséquent, il importe de s'attacher à répondre aux obstacles principaux à l'émergence de ces nouveaux gisements d'emplois.

La Province a un rôle fondamental à jouer : la coordination, la formation et l'organisation des acteurs de terrain. Elle le joue déjà mais il y a lieu de l'amplifier. Beaucoup de nouvelles initiatives se prennent et il importe également de leur apporter l'intendance de base pour leur permettre d'exister et se pérenniser.

C'est la démarche entreprise par la Province en mettant à la disposition des organisations et associations des salles de réunions et des espaces bureaux complètement équipés leur permettant de pouvoir

réaliser les tâches administratives et de gestion. C'est aussi un lieu de rencontre, d'échange, d'expérience et d'actions transversales générant ainsi une dynamique positive du monde social.

Priorité au bénévolat

En effet, le monde associatif repose pour une grande part sur celui-ci. Une nouvelle législation est entrée en vigueur qui comporte ses avantages mais également ses contraintes. Nous devons être partenaires des associations pour leur permettre de s'adapter à ces dernières.

Le bénévolat représente en Belgique plus de 1.500.000 personnes et ce n'est pas le manque de bénévoles qui pose problème mais celui de l'information, de l'orientation, de la formation ainsi que de la qualité et la durée de leur engagement.

Les seniors sont encore trop considérés comme une charge pour la société ou comme des consommateurs potentiels alors qu'ils représentent un capital remarquable de compétences et d'expériences. Il faut pouvoir les canaliser en les informant et en les formant à cette activité sociétale.

Une action doit être également menée au niveau des jeunes et encourager le développement d'un bénévolat intergénérationnel. Il y a lieu dans ce domaine, avec le monde associatif ainsi qu'avec les communes de continuer et de développer les actions en recensant les bénévoles dans le domaine social et en assurant des formations tant pour les bénévoles que pour les associations.

Priorité à l'égard des seniors

Il importe de permettre à ceux-ci d'être pleinement associés à la vie en société tant sur le plan social que culturel notamment en leur permettant d'accéder et d'utiliser les nouvelles technologies devenant ainsi des cyberpapys et des cybermamys. Beaucoup d'initiatives sont prises qui doivent être mieux coordonnées pour améliorer outre la

formation, les services conseils et d'intendance ainsi que les forums d'échanges notamment culturels et de loisirs.

Préoccupation majeure également est leur cadre de vie, c'est-à-dire leur logement et un effort important doit être fait en ce domaine en adaptant celui-ci de telle manière que les seniors gardent le plus longtemps possible leur autonomie, ce qui constitue des gains sociaux importants non seulement en terme financier mais également en terme de qualité de vie.

Priorité à la lutte contre les assuétudes

Les données concernant les diverses assuétudes ne cessent d'être inquiétantes notamment l'usage par les jeunes de diverses substances ou produits (tabac, cannabis, alcool, jeu ...) ou encore la consommation de cocaïne par une population qui actuellement n'est plus le seul fait de groupes marginalisés et précarisés. L'âge de première consommation de plusieurs de ces substances ne fait que baisser.

Vu la situation géographique de notre province qui en fait une véritable plaque tournante en matière de consommation de drogues dites illicites, la Commission provinciale de Prévention des Assuétudes qui réunit en son sein des personnalités liégeoises du monde médical, judiciaire, social et universitaire, s'est engagée dans des actions originales, spécifiques et à long terme en matière de prévention et d'information contre les assuétudes.

Cette commission développe principalement des actions ciblées sur les milieux de vie (milieu scolaire, familial, d'accueil et de soin, lieux de vie des populations les plus vulnérables). Elle a mis en place des outils tels que l'opération "Diabolo Manques" en partenariat avec le monde associatif et le monde de l'enseignement. C'est un véritable réseau qui fonctionne bien et fait en sorte que tous les acteurs de première ligne des différents secteurs concernés (enseignement, santé, jeunesse, loisir, famille et les intervenants spécialisés en prévention) aient une approche commune et partagée tout en respectant les missions et la professionnalisation de chacun.

Tant pour les drogues que pour l'alcool il y a lieu de poursuivre les actions menées et de mettre de nouveaux outils pour soutenir les associations de terrain et les établissements scolaires. La mise en œuvre de ces outils devrait se dérouler en partenariat avec les points d'appui aux écoles en matière d'assuétudes de la Communauté française.

Enfin, il importe aussi de veiller à exporter notre savoir-faire dans le domaine de la prévention des assuétudes au niveau international en développant à l'avenir des échanges au niveau des pratiques entre services spécialisés des différents pays de la Francophonie en collaboration avec le BREL.

Priorité à la prévention du suicide

La prévention du suicide constitue également une des priorités de la Province de Liège, non seulement parce que nous occupons en Belgique une des premières places en terme de mortalité par suicide mais nous sommes également interpellés par les tranches d'âge de la population concernée : le suicide est la première cause de décès chez les 25-36 ans et la seconde pour les 15-25 ans.

La pérennité de l'ensemble des actions et initiatives développées par la Province de Liège en la matière doit être assurée. Citons plus particulièrement l'importance de la Rencontre provinciale de Prévention du Suicide, les séances annuelles de formation.

Il est également indispensable d'intensifier les contacts établis par le Centre Patrick Dewaere (unité spécialisée pour adolescents et jeunes adultes suicidants) avec les divers services de ce type existant à l'étranger.

Priorité à la lutte contre la maltraitance des enfants et personnes âgées et la violence conjugale

La Province est tout particulièrement attentive et active concernant ces phénomènes de notre société que sont la maltraitance des enfants et des personnes âgées ainsi que la violence conjugale. Ces actions sont menées avec le C.I.P.R.E.A. (Centre Provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent) qui gère notamment le 103 (service Ecoute-Enfants de la Communauté française) et le C.A.P.A.M. (Centre d'Aide aux Personnes Agées et Maltraitées).

En matière de violence conjugale a été mis en place une coordination impliquant la justice et les associations sociales et qui repose sur une circulaire du Parquet de Liège visant la "tolérance zéro".

Les aides financières

En matière de logement, la Province de Liège développe une politique volontariste et additionnelle à celle de la Région wallonne tant dans le secteur acquisitif que dans le secteur locatif.

Pour ce qui est du secteur acquisitif, la Province favorise au mieux l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous.

Les prêts au logement octroyés sont d'une part, des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste avec travaux éventuels de rénovation et d'autre part, des prêts complémentaires à l'achat, à la construction, à la transformation voire encore à l'embellissement dans les zones Z.I.P.

Le logement social

Ce secteur de l'action provinciale a pour objectifs d'augmenter l'offre de logement locatif pour répondre à un droit constitutionnel et mettre sur le marché des logements qui participent à la dignité humaine.

Pour répondre à cette volonté, le travail de la Province s'articule dans une logique de complémentarité avec les politiques initiées par la Région wallonne. Le soutien provincial apporté depuis quatre ans au projet d'acquisition/rénovation devra être réexaminé à la lumière des réalités du prochain plan triennal. Après évaluation, les subsides aux A.I.S. (Agences Immobilières Sociales) seront redistribués.

Le projet de logements adaptés en faveur des habitants permanents des campings et parcs résidentiels sera mené à son terme par une relation privilégiée avec le Fonds du logement wallon et une démarche de démocratie participative avec tous les acteurs de terrain en ce compris les résidents eux-mêmes pour définir de la manière la plus juste possible leur représentation d'habiter.

LA SANTE ET LA QUALITE DE LA VIE

Le Collège provincial réaffirme sa volonté de développer une médecine préventive proche des gens et des nécessités du moment.

Les 3 axes suivants – INFORMATION – PREVENTION – DEPISTAGES - continueront à être développés tout en adaptant les structures.

Les actions d'information sur les questions touchant à la santé au sens holistique seront poursuivies par le Service Promotion de la Santé tandis que l'Observatoire Provincial de la Santé développera, sur base des renseignements obtenus à travers ses missions d'évaluation de l'état de santé de la population provinciale, des plans d'actions et des projets de recherche-action en activant tant les ressources provinciales qu'extra provinciales. Ces projets feront l'objet d'une évaluation systématique et d'une information du public le plus large au cours de leur mise en œuvre.

Tout sera mis en œuvre pour que cet observatoire accomplisse sa mission fondamentale de coordination en rapport direct avec la Direction générale de la Santé et de l'Environnement.

La qualité de l'air intérieur est actuellement une préoccupation majeure. Le service provincial liégeois de la « Santé de la Maison » créé en 1999, dans les suites du projet européen « Sandrine », est pionnier en la matière. La promotion du SAMI (Service d'Analyses des Milieux Intérieurs) de la Province de Liège sera poursuivie à travers un programme de communication renforcé.

Par ailleurs, un recadrage et une réorganisation du service des cars de dépistage et du service des consultations de la Province de Liège seront nécessaires en fonction de l'évolution des besoins de la population.

Le Collège provincial continuera à apporter une aide directe aux personnes via les associations actives dans la santé.

L'aide médicale urgente constituera toujours un axe prioritaire du Collège provincial avec notamment l'aide apportée au Centre de Secours médicalisé de Bra sur Lienne et l'opérationnalisation des défibrillateurs automatiques.

Par ailleurs, le Collège provincial entend continuer à développer les collaborations avec les Centres Locaux de Promotion de la santé et l'ASBL Sid'Action.

Le Collège confirme en outre sa volonté de continuer les campagnes, amorcées dès 2007, de lutte contre la surdité et l'obésité chez les jeunes.

En ce qui concerne enfin le Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » à Lierneux, une réflexion doit être menée à propos de cette institution, dont la réputation en matière de soins psychiatriques n'est plus à faire, quant à son intégration dans un réseau d'établissements de même nature ou de nature complémentaire afin de tendre vers une plus grande spécialisation ainsi que vers un mode de gestion adapté à la spécificité de l'établissement.

LES SPORTS

La Province de Liège joue avec sa Maison des Sports, laquelle comptera bientôt trente années d'existence, une action fédératrice et d'encouragement sans pareil dans le domaine sportif.

Les orientations futures consisteront à :

- poursuivre l'action de soutien aux fédérations sportives, clubs et associations représentant diverses disciplines ;
- veiller au développement des activités au sein d'infrastructures modernes mises à disposition des sportifs de haut niveau (Piste cycliste d'apprentissage d'Alleur, Complexe d'athlétisme de Naimette-Xhovémont, Centre d'entraînement et de formation de haut niveau en football de la Région wallonne, Centre de formation de tennis de table à Blegny, piscine olympique de Seraing) ;
- rester attentif à tout projet visant au développement du sport d'élite et notamment au projet de création d'un Centre sportif de haut niveau en Communauté française ;
- créer un centre de documentation sportive en synergie avec l'enseignement provincial et la culture, à la disposition des clubs et associations, des sportifs, des enseignants, des historiens, des journalistes ;
- créer, au sein du service des sports, en synergie avec la médecine du sport, d'une part et les établissements d'enseignement, d'autre part, une cellule « psychologie du sport » accessible aux sportifs et élèves des sections sports-études. Dans le monde du sport, l'encadrement psychologique prend en effet de plus en plus d'importance, non seulement pour les athlètes en activité, professionnels ou non, mais également pour ceux qui, en fin de carrière sportive, sont arrivés à la période cruciale où ils doivent envisager de se recycler ;

- lancer une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un centre d'initiation aux sports, accessible à tous et en particulier aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- maintenir l'implication de la Province dans l'organisation d'événements majeurs à caractère national et international et de manifestations spécifiques, telles que :
 - en 2007, le Tournoi des 4 Nations de volley-ball en collaboration avec la Fédération belge de volley et en partenariat avec la Communauté française,
 - en 2008, la Coupe du Monde Tennis de Table et le 30^{ème} anniversaire de la Maison des Sports,
 - en 2009, le Championnat national cycliste – élites sous contrat – à Aywaille.

LES GRANDS EVENEMENTS

Au-delà des frontières.

La Province de Liège doit continuer à développer sa notoriété et à confirmer son profil international. Elle doit le faire savoir.

Pour renforcer et, surtout, alimenter le sentiment d'appartenance à notre Province, le Collège provincial a créé un nouveau département : les Grands Evénements.

Cette « communication par l'événement » est un outil idéal pour construire, réaliser, accueillir et soutenir des projets ambitieux pour donner à la Province de Liège une couleur nationale, internationale et une notoriété bien au-delà de ses frontières.

Participent de cette démarche, l'organisation d'événements culturels et sportifs tels que la reconstitution de la Joyeuse Entrée d'Erard de la Marck (plus de 15.000 spectateurs), le grand départ du Tour de France (plus de 200.000 personnes dans les rues de Liège), le Giro d'Italia, au succès rayonnant.

La politique événementielle de la Province de Liège c'est aussi la tradition - incontestablement dans ce domaine, les Fêtes de Wallonie en Province de Liège occupent une place importante – mais c'est aussi la création et l'innovation pour mieux encore promouvoir la notoriété de notre Institution.

Mais toutes ces organisations ne seraient pas possibles sans le « savoir-faire » de plusieurs services provinciaux dans différents domaines.

La Province de Liège continuera à programmer durant la prochaine législature un nombre adapté de grands événements attirant d'une part un public nombreux et d'autre part les médias - régionaux, nationaux voire internationaux - ceci parallèlement aux projets majeurs que développent aussi ses différents départements culturel, sportif, médical, social, économique et touristique.

LES INFRASTRUCTURES

L'étendue et la diversité du patrimoine immobilier provincial constituent un formidable atout mais entraînent aussi une charge budgétaire importante.

L'objectif majeur de cette législature sera la **pérennisation des infrastructures existantes** ce qui devra nécessairement se traduire par des travaux de rénovation, de conservation, de sécurisation et d'extension du patrimoine provincial actuel.

La conservation et la sécurisation relèvent à l'évidence d'une bonne gestion patrimoniale répondant aux exigences formulées tant par les services d'incendie, le Service Public de Médecine du Travail et les services externes de contrôle technique que par notre Service Interne de Prévention et de Protection des travailleurs.

Vu l'ampleur du patrimoine provincial (plus de 400 bâtiments répartis sur une centaine de sites), il s'agit d'une tâche non négligeable mais indispensable pour garantir le bien-être des divers utilisateurs de ces infrastructures.

En ce qui concerne la rénovation et l'extension des biens provinciaux, elles répondent de façon évolutive aux besoins en devenir des différents services provinciaux.

Dans cette optique, l'accent sera particulièrement mis sur la transformation et l'extension du bâtiment acquis à Grâce-Hollogne pour y abriter le Service des Cars et l'Observatoire de la santé. Ces travaux permettront une amélioration notable des conditions de travail du personnel et de préservation du matériel médical.

Par ailleurs, la Province a acquis le bâtiment abritant les services de l'Administration Centrale Provinciale. Cette décision a permis d'envisager une meilleure distribution des affectations de chaque plateau qui s'accompagnera d'une modernisation des installations techniques intégrant un développement accru des technologies informatiques.

Dans le droit fil de la rénovation du Musée de la Vie wallonne et de l'ancienne église Saint-Antoine s'inscrivent la rénovation et la transformation de la Maison Chamart pour les besoins des services connexes au Musée afin de finaliser cet ensemble à vocation culturelle. De plus, une étude sera menée pour l'adaptation de Saint-Antoine aux conditions indispensables d'accueil de grandes expositions tant au niveau hygrométrie qu'au niveau luminosité.

D'autre part, l'effort pour la modernisation des internats scolaires, fonction sociale par excellence, sera poursuivi notamment en ce qui concerne l'Internat de Seraing où des travaux importants sont encore nécessaires.

Dans un souci de synergie entre sport, enseignement et culture, l'implantation d'un centre de documentation sportive sera initiée sur le site des Chiroux.

Dans le cadre de ces rénovations profondes, il est important de souligner la volonté provinciale de veiller à *garantir l'autonomie des personnes à mobilité réduite* dans les bâtiments accessibles au public.

Une deuxième priorité confirmera la volonté antérieure de **rationalisation du patrimoine provincial**, notamment en engageant une réflexion sur le patrimoine scolaire verviétois.

Le regroupement des centres PSE et PMS sera poursuivi.

Une troisième priorité reste, évidemment, **la mise en valeur du patrimoine historique ou classé** dans l'objectif de sa préservation, de sa restauration et de son ouverture au plus grand nombre.

Des travaux très importants de restauration du château de Jehay sont programmés. En ce qui concerne les dépendances, elles ont été complètement rénovées et affectées à des fonctions d'accueil touristique et de centre d'exposition temporaire. La poursuite de cette démarche conduit à la réouverture au public du sous-sol du château en y créant un centre d'évocation de l'archéologie illustrant cette discipline dans sa

conception ancienne et actuelle et favorisant la découverte de ses aspects pédagogiques et scientifiques. Cette étude sera suivie par celle de la restauration des locaux du rez-de-chaussée et du premier étage, toujours dans l'optique de l'extension de leur visite par le public optimisant ainsi la dynamique touristique déjà créée.

Par ailleurs, participant de la même démarche, des travaux complémentaires seront entrepris au château de Harzé pour apporter un attrait supplémentaire au centre de séminaires existant.

Une réflexion sera également entreprise sur la valorisation touristique du site du château fort de Logne.

Une quatrième priorité, consiste en **la concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte.**

La finalisation de la construction de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics à Seraing, en est un exemple. En effet, située dans un périmètre en voie de revitalisation urbaine, cette construction participera, en réaffectant un ancien site industriel, à effacer les stigmates laissés par la reconversion de l'industrie lourde. Elle engendrera, sans nul doute, par la population qu'elle amène dans ce centre, une émulation similaire à celle créée, sur l'autre rive, par le Campus 2000 de la Haute Ecole Léon Eli Troclet.

Dans le domaine scolaire, la continuité de l'augmentation du nombre d'étudiants sur le site de la Reid nécessitera une réponse globale, des mesures ayant déjà été prises à court terme.

Un autre secteur scolaire en plein essor, à savoir la Haute Ecole André Vésale, mérite une attention particulière et le projet d'un nouveau bloc scolaire dans la proximité du bâtiment principal sera envisagé. De même la rénovation de l'école d'infirmier(ères) de Verviers sera étudiée.

Complémentairement afin d'optimiser l'utilisation du site sportif de Naimette-Xhovémont, des bureaux et des locaux de classes pourraient s'y implanter répondant ainsi à la formation nécessaire en éducation physique.

Dans le secteur culturel, à la suite de l'acquisition du bâtiment Chiroux et de locaux situés au rez-de-chaussée de la rue des Croisiers, une étude sera menée en vue d'un reconditionnement fonctionnel de la Bibliothèque provinciale, sur le site actuel ou dans un espace nouveau, tout en intégrant la réflexion dans le cadre plus large de synergies avec le développement du tissu urbain.

Dans ces nouvelles opérations, comme d'ailleurs pour les rénovations, une approche sensibilisée aux aspects environnementaux sera développée.

Déjà pleinement inscrit dans le processus de réalisation du cadastre énergétique de ce patrimoine, le Collège provincial entend poursuivre dans cette voie en accordant dans les études une attention plus particulière aux économies d'énergie ainsi qu'à l'intégration de techniques et de matériaux rencontrant des objectifs de construction durable.

Afin de permettre de dégager toutes les potentialités budgétaires de financements alternatifs existants, le Collège provincial mettra à l'étude un projet de création d'une régie provinciale autonome dans le but d'alléger la charge budgétaire.

LE PROTOCOLE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Les services du protocole et de la communication seront dorénavant associés et placés sous l'autorité directe de la Greffière provinciale.

Outre la bonne organisation de visites protocolaires, le service du protocole assurera notamment, en parfaite synergie avec le service de la communication, une mission de gestion centralisée des listes protocolaires et fichiers d'adresses utiles à l'ensemble des secteurs provinciaux pour l'organisation de différentes manifestations.

La communication externe d'une part, a fait des pas importants notamment avec la publication du périodique « Liège, notre Province » ainsi que par le biais du site Internet. L'action de proximité a également gagné du terrain grâce aux antennes d'information. De plus, les communiqués de presse se sont systématisés.

D'autre part, la communication interne s'est fortement améliorée au moyen de l'Intranet provincial.

Pour l'avenir, le Collège provincial entend s'atteler à redéfinir une unicité d'image, cohérente, moderne et dynamique, gage d'une promotion performante de la Province.

L'objectif est aussi d'intensifier la communication interne en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les antennes décentralisées seront évaluées et leurs objectifs redéfinis, afin d'atteindre une meilleure performance dans leur raison d'être essentielle : des actions de proximité, diversifiées, en réponse directe aux besoins de la population.

Une attention particulière sera enfin apportée à parfaire, notamment via le site Internet, la communication en langue allemande à destination des habitants de la Communauté germanophone.

L'OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION, LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET L'INFORMATISATION

Rendre au citoyen la place qui lui revient, la place centrale, en facilitant son accès aux services provinciaux et aux décisions le concernant, tels sont les objectifs auxquels le Collège provincial s'engage au cours de cette législature.

Afin de les réaliser, il est nécessaire de s'engager dans un processus d'optimisation de l'administration au moyen d'une politique d'une part de simplification administrative et d'informatisation des services et d'autre part, de gestion des ressources humaines le tout dans le strict respect des disponibilités budgétaires.

L'optimisation de l'administration provinciale sera recherchée tout d'abord au travers d'une politique de gestion des ressources humaines adaptée aux disponibilités budgétaires afin de poursuivre les diverses activités dans les meilleures conditions.

En effet, il conviendra de relever deux défis essentiels : financier et de légitimation. Pour réduire ses dépenses, la Province doit s'engager dans la voie de la simplification tout en privilégiant le dialogue social et en sauvegardant la motivation de ses agents et la qualité de leurs conditions de travail.

Il sera ensuite procédé à une répartition optimale des ressources humaines au sein des services en privilégiant la mobilité du personnel.

Elle a également à augmenter sa légitimité en améliorant la qualité de ses services, et, ce faisant, à devenir plus « concurrentielle ». Cette modernisation des fonctions opérationnelles de la Province conduit et conduira encore plus à l'avenir à ce que ses services seront fournis de manière de plus en plus optimale répondant aux besoins légitimes des partenaires et des citoyens.

Ici, l'objectif premier est : une administration provinciale au service des citoyens et forte de ses fonctionnaires.

La politique de gestion du personnel reposera donc tout d'abord sur une analyse approfondie des cadres de l'administration et sur leur restructuration afin de tendre vers une meilleure adéquation de ceux-ci aux objectifs fondamentaux à atteindre en matière d'amélioration des prestations et de la satisfaction des citoyens utilisateurs.

La politique de remplacement sera menée en vue d'une rationalisation et d'une adaptation des ressources humaines aux besoins réels des services.

Le Collège provincial poursuivra par ailleurs la politique entamée en matière de pensions, par l'affiliation de la Province à l'ONSSAPL, en visant à garantir la sécurité et la pérennité du paiement des pensions du personnel.

L'attention restera plus que jamais réservée à la formation continuée du personnel en vue d'optimiser l'adéquation entre les exigences de services de qualité et les compétences des agents.

Enfin, le Collège provincial poursuivra l'informatisation des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité des services à la population mais également en vue d'améliorer encore le fonctionnement interne et l'efficacité du suivi des dossiers.

C'est dans ce cadre que sera mis en œuvre au cours de cette législature, l'informatisation du processus décisionnel du Collège provincial.

La mise en place de processus améliorant l'accessibilité des services provinciaux aux citoyens, tant francophones que germanophones, et le développement de l'accès en ligne aisé à un maximum de services provinciaux seront également poursuivis.

L'ensemble de ces démarches sera guidé par un souci constant de simplification des procédures administratives en vue de favoriser la

rapidité de l'instruction des dossiers et faciliter la compréhension des décisions par les destinataires au moyen de l'utilisation d'un langage moins administratif.

Le but à atteindre en la matière visera à mettre en place une véritable gouvernance électronique. Celle-ci reposera notamment sur trois objectifs :

1 - assurer par des moyens électroniques la prestation de services d'information et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ;

2 - offrir aux citoyens la possibilité d'accéder par l'informatique à une information, à un service en ligne ou un dialogue avec l'administration à tous les niveaux ;

3 - améliorer les processus de gestion interne de l'administration afin que le citoyen puisse accéder à des services optimisés, c'est-à-dire simplifiés et efficaces.

Au-delà des services provinciaux purs, une étude de rationalisation au niveau des ASBL proches de la Province sera menée en vue d'un recentrage des compétences au sein des services provinciaux et d'une rationalisation drastique des infrastructures de gestion.

L'évolution des modes de gestion de l'administration amène en effet maintenant une dynamique de gestion qui permet de ramener un grand nombre de missions jusqu'ici confiées à des ASBL dans le giron provincial avec de plus grandes garanties de contrôle.

Le Collège provincial entend résolument s'inscrire dans le respect des règles nouvelles en matière de gouvernance locale en veillant à préserver l'efficacité de l'action fédératrice provinciale.

En matière de simplification administrative, la Province mettra en oeuvre des moyens adéquats pour améliorer l'efficacité des relations entre les services publics et la société civile en promouvant l'accessibilité, la transparence, la lisibilité, la simplicité des relations avec

l'administration, ce qui comporte comme enjeux de diminuer et de faciliter les charges et formalités administratives pesant sur les usagers (citoyens, entreprises). Les processus internes seront également revus avec le souci de faciliter les prises de décisions, d'améliorer la qualité des relations entre services.

La démarche d'amélioration de la réglementation s'inscrira donc dans une démarche généralisée et constituera un enjeu d'efficacité et de crédibilité.

La rédaction d'un texte réglementaire sera guidée par un souci de simplicité, de clarté et de lisibilité. Différentes mesures concrètes de simplification administrative devront donc être atteintes (raccourcissement des procédures, allègement de celles-ci pour la transmission de documents et de pièces justificatives ...).

LE BUDGET ET LES FINANCES

Le budget est le nerf de la guerre : guerre que la Province mène depuis toujours dans l'intérêt et au profit de sa population, de ses entités communales.

La politique de ces dernières années a profondément changé le paysage institutionnel : Région wallonne, Communautés française et germanophone.

La Province de Liège, dans son rôle de relais institutionnel, s'inscrit résolument dans des partenariats et accords de coopération avec ces nouvelles entités. Ceci afin d'éviter les doublons, les redites : souci de saine gestion, d'éviter de doubles imputations budgétaires, néfastes à l'harmonie administrative et économique.

Le budget provincial est en équilibre, il le restera.

Les efforts seront faits en ce sens, planifiés sur l'ensemble de la législature.

Nul n'ignore les problèmes économiques que connaît actuellement le territoire de la Province de Liège.

Le Collège provincial a décidé de participer intensément à son redéploiement économique.

La Région wallonne a lancé le plan Marshall : plan visant à la relance de la Région wallonne. La Province de Liège a bien entendu la volonté d'y participer, de mener son rôle d'acteur qui lui est nécessairement dévolu.

Une juste répartition de ses moyens financiers permettra de réaliser ces différents projets.

La définition des actions qu'elle entend réaliser mène à trois réflexions fondamentales :

- Au cours des deux dernières législatures, la Province a poursuivi une politique de réduction de sa fiscalité : elle la maintiendra.

Cette volonté entraîne non pas une dispersion des moyens, mais une meilleure redistribution de ses interventions dans ses domaines d'excellence.

Une modernisation de sa politique fiscale doit également être analysée, non pas dans le sens d'une augmentation mais bien d'une redistribution plus logique et plus adaptée des contributions de l'ensemble des citoyens.

- Une étude devra être menée de toutes les possibilités de financements alternatifs qui s'offrent aux pouvoirs publics tout en veillant à conserver la maîtrise des opérations et du patrimoine. Une cellule a déjà été créée à cet effet au sein de l'administration qui met tout en œuvre pour optimiser l'obtention et le recouvrement des subsides auxquels la Province est en droit de prétendre dans le cadre de ses activités.
- Une actualisation de ses interventions en faveur de ses citoyens en fonction des missions lui confiées par la Région wallonne et les Communautés française et germanophone :
 - o complémentarité des interventions
 - o actions ciblées en fonction des besoins spécifiques de la population
 - o souplesse d'attribution des moyens
 - o meilleur ciblage des bénéficiaires.

Comme constaté, le Collège provincial donne priorité au redéploiement économique.

Cette volonté politique entraînera inmanquablement un recentrage de ses investissements dans les grands événements culturels et sportifs, tout en continuant à assurer les manifestations qui ont, qui font et qui continueront à faire la renommée de la Province de Liège.

Le Collège provincial reste bien entendu ouvert à toute autre mission que lui confierait la Région wallonne ou le Gouvernement fédéral pour autant bien sûr que les moyens financiers nécessaires et suffisants soient mis à sa disposition.

CONCLUSION

« C'est sur le terrain de leur utilité et de leur efficacité que les Provinces seront jugées en ce début de 21^{ème} siècle. La Province de Liège, en ce qui la concerne, n'a pas peur de ce jugement. »

C'est notamment en ces termes que la Députation permanente concluait sa déclaration de politique générale le 20 octobre 2000.

Le Collège provincial n'a pas à rougir de pareille affirmation puisqu'au terme de cette législature, la Province ne peut que se sentir renforcée dans son rôle de pouvoir de proximité.

REDEPLOIEMENT – SOLIDARITE - PROXIMITE

Ce sont là les trois principes de base de la politique d'avenir que le Collège provincial entend mener avec la collaboration et l'appui des membres de votre Assemblée qui auront à cœur de défendre l'Institution provinciale et de soutenir, démocratiquement et de manière constructive, les actions projetées.

Notoriété, cohérence, créativité, bonne gouvernance et collégialité guideront aussi nos pas dans le cadre d'une optimisation de la gestion de nos ressources humaines et financières, pour que la Province de Liège reste un pouvoir public fort, au service de ses citoyens, et fier de l'être.

Que vive la Province de Liège !